-

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISE  Ministère des Eaux et Forêts  Secrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65  luc@conservation-justice.org  www.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT  (+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com  ongmuyissi.org |

**Projet RALFF**

Renforcement de l’application de la Loi sur la Faune et la Flore en Afrique Centrale

**Appui à la Lutte contre l’exploitation forestière illégale**

**ALEFI**

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 2-3

*Mission*  3-4

*Communication* 4-5

*Relations extérieures* 5

*Conclusion* 6

**Rapport Mensuel Décembre 2021**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# 1. Points principaux

Pour ce mois de décembre 2021, les principales activités réalisées tournent autour des investigations forestières, du suivi des cahiers de charges contractuelles, de la gestion des forêts communautaires et d’information, de la formation des parties prenantes sur la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et de sensibilisation des communautés.

* **Du 2 au 12 décembre**, s’est déroulée une mission de suivi des obligations sociales dans la province du Woleu-Ntem et de mise en place des cellules de monitoring de la gestion et de la gouvernance forestière
* **Du 06 au 14 décembre**, s’est déroulée une mission de sensibilisation et d’investigation dans la province de la Ngounié.
* **du 10 au 20 décembre,** s’est déroulée une mission de police forestière dans la province de l’Ogooué-Ivindo

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *02* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *00* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *00* |

Pour ce mois de Décembre, une investigation a été menée dans la province de l’Ogooué-Ivindo, plus précisément à Ovan. Les infractions identifiées sont : Coupes des essences sous diamètres et le non-respect du plan simple de gestion.

La deuxième enquête a été menée près des villages Memba et Muyamba dans la province de la Ngounié à propos d’une activité de coupe sans autorisation.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *00* |
| *Nombre de personnes arrêtées* | *00* |

Aucune opération n’a été menée en tant que tel ce mois. Cependant, le 10 décembre 2021 à Lebamba, Monsieur MALABA, scieur artisanal a été convoqué au cantonnement sous l’impulsion de CJ. Selon le Chef de Cantonnement adjoint, ce scieur avait fait l'objet d'une interpellation en 2019. A cet effet, il avait été entendu sur procès-verbal et il avait écopé d'une amende de 400 000 FCFA. Malheureusement Monsieur MALABA avait refusé de payer l’amende et a continué à exercer son activité de coupe, transport et commercialisation de bois sans autorisation. Le CC adjoint révèle avoir reçu des menaces de la part de sieur MALABA ce qui a freiné ses actions contre ce présumé scieur. Monsieur MALABA a répondu en disant qu'il pratique le sciage comme une activité principale car c'est grâce à cela qu'il vit. Selon lui, au début de son activité, il le faisait légalement grâce aux autorisations spéciales de coupe (ASC). Il a cessé d'être dans la légalité lorsque les agents du cantonnement auraient commencé à refuser de lui renouveler les ASC.

Le CC a demandé au scieur d'arrêter les activités actuelles et payer l'amende précédente avant toute autre négociation.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 00 |
| Nombre de condamnations | 00 |
| Affaires enregistrées | 00 |
| Nombre de prévenus | 00 |

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucun suspect ou condamné en détention pour exploitation forestière illégale, aucune visite de prison n’a eu lieu.

**4.3 Formations**

Aucune formation n’a été organisée pour les autorités et les agents publics. Néanmoins, l’équipe de Brainforest a réalisé des formation sur l’observation indépendante dans 7 communautés.

# 5. Missions

1. **Mission dans la province du Woleu-Ntem du 2 au 12 décembre**

Dans le cadre du RALFF, l’équipe de Brainforest a réalisé une mission ayant pour but d’informer, de sensibiliser et de renforcer les communautés locales sur la notion de d’Observation Indépendante des Forêts et sur les techniques de surveillance et de collecte des infractions forestières.

Au cours de la mission, sept (7) communautés impactées par l’exploitation forestière et possédant des forêts communautaires ont bénéficié d’un renforcement des capacités en observation indépendante. Il s’agit des villages : **Afone Nkarezock, Ekouk/ Essong, Mindzi, Elarmilo, Benguie, Okala, Assok Begue**.

Les sessions de formation ont porté sur quatre (4) principaux modules :

• Module 1 : définition de l’observation indépendante

• Module 2 : les objectifs et les types d’observation indépendante

• Module 3 : les infractions à observer

• Module 4 : les différentes procédures de dénonciation

Au terme de chaque session de formation, des échanges avec les communautés ont été nécessaires et ont permis d’une part de leur apporter les éclaircissements nécessaires sur les thématiques abordées et de connaitre les difficultés qu’elles rencontrent, et de relever un certain nombre de cas de violations de leurs droits, d’autre part. De ce fait, certaines pratiques de concessionnaires forestiers et de fermiers opérant dans des forêts communautaires, ont été dénoncées par les communautés.

**Département du Woleu**

**Village Konossoville :** Les communautés sont en attente du financement d’une pièce pour leur groupe électrogène après l’envoi de la facture proforma au préfet du Woleu.

**Village Nkoum Mbabo :** A la suite du CCC signé entre ce village et la société TTIB, les communautés ont identifié un projet d’électrification par le moyen de panneaux solaires. Un opérateur avait été identifié.

**Village Nkolmelene Assas :** ce village a signé un CCC avec la société Hua Sen Bois. Cependant, son plan d’aménagement étant en cours de validation, les activités de ladite société sont suspendues.

**Village Afone Nkarezock :** Un CCC a été signé entre ce village et la société Hua Sen Bois. Les communautés ont déposé un projet sans devis, et en méconnaissance du montant de leur fonds développement local en octobre 2021. Le projet identifié par la population porte sur l’électrification des maisons. L’équipe a également noté la mise en place du nouveau bureau de l’association.

**Village Essong Medzome :** dans ce village, le projet s’est retrouvé à l’arrêt car selon les communautés, le devis aurait été revu à la hausse par le Conseil Départemental sans leur aval.

**Village Union-Ville :** Village impacté par RFM. Le projet identifié par les communautés porte sur la réfection de l’établissement scolaire. Les communautés ont également informé l’équipe d’une plainte déposée au Tribunal de Première Instance d’Oyem contre la société RFM. Une décision de justice aurait été rendue exhortant la société à respecter le cahier de charge contractuelle.

**Département de l’Okano :**

**Village Ekouk / Essong** : la Forêt Communautaire est suspendue. Elle était auparavant exploitée en fermage. Cependant, au vu des soucis rencontrés avec les différents fermiers, ces communautés ont décidé de changer de type d’exploitation en optant pour l’exploitation en régie. Cela a nécessité des dépenses afin d’acquérir du matériel. Pour ce faire, un montant de 20.000.000 FCFA a été déduit du compte de l’association. Pour les autorités, la levée de la suspension de la forêt communautaire est conditionnée par la présentation de pièces justificatives des dépenses effectuées.

**Village Elarmilo :** Dans le cadre du litige qui oppose la population à **BSO** au sujet de la mise en œuvre de leur cahier charge contractuelle, il a été convenu que la communauté récupèrerait leur FDL et que **BSO** récupèrerait le pont. Concernant le cahier de charge signé avec **ROUGIER,** la communauté est en attente de la suite de la mise en œuvre du projet. Le bâtiment devant abriter la ferme étant déjà construit, les membres de la communauté, engagés dans le projet d’élevage porcin doivent suivre une formation dédiée à cet effet.

Pour ce qui est de la forêt communautaire, la communauté a revu le bureau conformément à la condition fixée par les autorités pour la levée de la suspension.

**Village Zomoko :** à la suite de la signature du CCC entre ce village et la société BSO, cette dernière a procédé à une évaluation des investissements faits dans ce village et de les déduire du FDL. Il a été remis à l’équipe, une demande de moratoire en vue du paiement des FDL, adressée au Gouverneur du Woleu-Ntem par la société BSO. Cette lettre intervient dans le cadre de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles signés avec les villages Zomoko, Mindzi et Elarmilo. Elle fait état des réalisations sociales effectuées par ladite société dans ces villages, et des difficultés que rencontre la société. Il a été conseillé à la population de procéder à une demande d’arbitrage au préfet.

**Village Mindzi :** À la suite du CCC signé avec BSO, la communauté a opté pour un projet d’électrification domestique. Cependant, force est de constater que 6 mois après la livraison du projet, sur les 26 maisons ayant été électrifiées, seules 7 restent électrifiées. En effet, le matériel présente quelques défaillances.

Ainsi, la population a adressé une correspondance au préfet pour solliciter son arbitrage face à cette situation. Ce dernier a donc contacté la société **ERITEL,** responsable des travaux afin, de revoir les travaux effectués.

**Village Benguie :** Village impacté par RFM. Le FDL s’élève à 80.000.000 FCFA. Le projet identifié porte sur la construction d’un bâtiment scolaire et de deux logements d’enseignants. Ce projet connaît quelques retards de démarrage. Pour ce qui est des appuis ponctuels, les communautés ont utilisé un montant de 2.000.000 FCFA pour le trousseau scolaire.

Concernant la forêt communautaire, celle-ci est actuellement en arrêt, car les communautés ont mis en place un nouveau bureau d’association. Les communautés ont évoqué quelques soucis rencontrés lors de l’exercice précédent, qui ont valu l’intervention de l’administration forestière. Il s’agit entre autres, de la mainmise de l’ancien fermier, du non-respect des limites d’exploitation, de l’utilisation frauduleuse du marteau, du non-respect de l’ordre d’exploitation des blocs…

1. **Mission dans la province de la Ngounié le 06 au 14 Décembre**

**Département de la Dola**

Dans ce département, il s’agissait d’avoir une séance de travail avec les autorités sujet des sociétés en activité dans la province et des différents cahiers de charges qui doivent être signés entre celles-ci et les villages impactés.

Deux (2) localités ont été visitées dans ce département : Mourembou et Moussambou.

A **Mourembou**, la communauté réclame un rituel pour apaiser les génies et elle insiste qu'avant d’exploiter, cela devrait se faire. D'après le jeune Brice, aucun jeune du village n'a été embauché par la société GWI.

Au regroupement de villages **Moussambou**, l'échange a eu lieu dans une atmosphère un peu tendue dû au silence de la société et de l'administration depuis l'installation de GWI. D'après le jeune Christopher, cela fait un an que GWI est en forêt sans que la communauté n’en soit informée. Selon un notable monsieur Max, la cartographie participative n'a pas été faite. Et la communauté craint que l'entreprise ne puisse détériorer certains sites sacrés, les cimetières car tous les employés sont étrangers à la localité. La communauté a décidé de s'organiser afin d'aller vérifier si les sites sacrés et les cimetières sont toujours intacts car la société a commencé à faire des routes forestières et les débardages.

**Département de la Louetsi-Wano**

Dans ce département, il était question de mener des enquêtes forestières, de faire le suivi de la mise en œuvre des cahiers de charges contractuelles et de sensibiliser les communautés villageoises sur les enjeux de l’exploitation forestière illégale. Quatre (4) localités ont été visitées : **Memba**, **Mouyamba**, **Moukoundou** et **Mabanga.**

A **Memba**, en présence du président de l’association nous avons eu un échange portant sur le partage des bénéfices entre la communauté et la société TBNI. Le FDL est de 2 184 921 FCFA et les projets sont la réhabilitation des quatre pompes hydrauliques, l'électrification du village avec panneaux solaires. Uniquement les pompes ont déjà été réparées partiellement. A **Muyamba**, l'échange a eu lieu chez le chef de canton Casimir BOUNZANGA. Il s'est agi des relations sociales entre la communauté et HLWI, et le projet de FC. Pour le premier point, la société a un nouveau chef du personnel gabonais qui a commencé il y a un mois selon les mots de Gérard Moulanga ; Une bonne partie des employés est en congé techniques à cause des intempéries. Depuis quelques mois, la communauté bénéficie de 100 000 FCFA pour l'achat de médicaments de première nécessité à la pharmacie des prêtres à Lébamba, mais aussi de 50 000 FCFA à partir de ce mois pour l'école (achat de craie, stylos, nettoyage de l'école...).

S'agissant de la FC, les deux communautés seraient en possession de la convention provisoire de gestion selon Didier MBOGOU le vice-président de l'association Moutème Moumochi. A **Moukoundou**, la mise en œuvre du CCC est en bonne voie. Le projet communautaire (l’hydraulique villageoise) a été réalisé. Quant à **Mabanga**, la communauté veut lutter contre le chômage par la création d’emploi pour les jeunes.

**Département de Tsamba-Magotsi**

**Kouagna-Ndogou** et **Mamiengué** ont été les deux localités visitées par les équipes du projet. Au village Kouagna-Dougou, on note que ce village détenteur d’une FC n’a pas de bonnes relations avec le fermier de la FC. Ce dernier a une redevance envers le village jusqu’à ce jour. La communauté toute entière s’impatiente actuellement. A **Mamiengué**, il a été question de statuer sur le projet communautaire que CJ souhaite financer. Le 15/12/2021, la communauté sera en assemblée générale pour le bilan des activités de la FC. Selon Jean Claude NGOMA (membre de la communauté), ce sera le bon moment pour décider du choix d'un projet.

1. **Mission dans la province de l’Ogooué Ivindo du 10 au 20 Décembre.**

Dans la période du 10 au 20 Décembre, Conservation Justice a mené une mission de sensibilisation, d’investigation et d’appui aux parties prenantes sur la mise en œuvre des CCC dans les départements de l’Ivindo et de la Mvoung. Huit (8) localités ont été visitées dans le département de la La Mvoung et de l’Ivindo : **Ovan**, **Ayol**, **Ebe Messe**, **Mintome**, **Zolendé**, **Ebyeng**, **Malane** et **Mbomo**.

A Ovan, Mintome, Mbomo, Zolendé et à Kombani, il s’agissait de mener des investigations dans la FC et d’identifier des informateurs. À Ayol à Ebe Messe et à Melane, il s’agissait de faire le suivi de la mise en œuvre des CCC signés.

L’objectif de cette mission était d’appuyer l’administration et les communautés dans le processus qui mène à la signature des avenants des cahiers de charges contractuelles, faire le suivi de l’exécution d’autre cahiers de charges déjà signés, de suivre la gestion des forêts communautaires, d’appuyer les parties prenantes au règlement des conflits avec les fermiers.

**Au cours de ce mois, 8 localités ont été visités dans la province de l’Ogooué Ivindo et 8 dans la Ngounié, et 11 dans le Woleu-Ntem, soit un total de 27 villages visités.**

# 6. Cahiers des Charges Contractuels

A ce jour, 105 Cahiers des Charges Contractuels (CCC) et 15 avenants en cours de mise en œuvre sont suivis par le projet.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Province** | **Avenant** | **CCC** | **Total** |
| NGOUNIE | 8 | 27 | 35 |
| NYANGA | 0 | 17 | 17 |
| OGOOUE IVINDO | 6 | 34 | 40 |
| WOLEU NTEM | 1 | 27 | 28 |
| **Total général** | **15** | **105** | **120** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Stade de mise en œuvre** | **Nombre de CCC/Avenant** |
| En attente de la livraison officielle | 3 |
| En attente des projets des communautés | 19 |
| En attente du versement du FDL | 54 |
| Mise en œuvre projets | 44 |
| **Total général** | **120** |

# 7. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 00 |
| Télévision | 00 |
| Internet | 00 |
| Presse écrite | 00 |
| Radio | 00 |

Au cours du mois de décembre 2021, le projet ALEFI n’a produit aucune pièce médiatique. Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur [le site Internet](http://www.conservation-justice.org/fr/actualites/), la [page Facebook](https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/) et la [chaine YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCPv2SY4obj8g2OHZqGFgYow) de Conservation Justice.

# Relations extérieures

**Indicateurs:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 41 |
| Suivi de l’accord de collaboration | 37 |
| Collaboration sur affaires | 04 |

Le projet ALEFI a tenu plusieurs rencontres avec les communautés villageoises et les autorités administratives dans trois provinces, la Ngounié, le Woleu-Ntem et l’Ogooué Ivindo.

En effet, les équipes sociales Nord et Sud dans le cadre de leurs missions et programme d’activités ont rencontré entre autres les communautés locales dans 27 villages, ainsi que les autorités suivantes :

* Le préfet de l’Okano et le Directeur Provincial des Eaux et forêts du Woleu-Ntem.
* Le préfet et le Chef de Cantonnement (CC) d’Ovan.
* Le préfet et le CC ainsi que le 1er et 2eme vice-président du Conseil départemental de Ndendé
* Le préfet, le CC interim le procureur et le responsable de la DGDI de Lebamba
* Le préfet et le CC de Fougamou

*Au total, au moins 41 rencontres avec différentes communautés locales, autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.*

# 8. Conclusion

Pour les missions de sensibilisation et d’investigations, 27 villages ont été visités par les équipes Sud et nord pour le mois de Décembre.

De manière générale, dans la province de l’Ogooué-Ivindo, les communautés villageoises ont énormément sollicité CJ pour intervenir dans les FC Ngokoéla, Zolendé et Mbéla. De cette mission, on retient que les objectifs visés lors de la création de la FC Ngokoéla ont été détournés. L’exploitation forestière est la seule activité pratiquée en lieu et place de l’agriculture et la valorisation de la viande de brousse.

Un informateur a été identifié au cours de cette mission.

Dans la Ngounié, Conservation Justice a mené une mission de sensibilisation, d’investigation et d’appui aux parties prenantes au sujet du partage des bénéfices.

On note également que la mise en œuvre de certains projets est en cours dans certains villages visités par l’équipe sud.

Dans le Woleu-Ntem, Brainforest a formé les communautés de 7 villages à l’observation indépendante, et a visité en tout 11 villages pour le suivi des CCC et des FC. On observe que les Forêts communautaires visitées présentent de sérieux problèmes dans leur gestion.